

La Chapelle- d'Abondance



LA STATION



- Située dans le département de la haute Savoie en région Auvergne-Rhône-Alpes.
- A 35km d'Evian et du lac Léman, et à 65km de Genève.
- Station de ski familiale à taille humaine.
- La station se situe entre 1000m et 1800m d'altitude et représente 75 km de pistes sur 2 domaines.
- Possibilité de skier sur le domaine de Chatel.

LE CHALET COSTA NUOVA



- A 200m du pied des pistes de ski alpin.
- Chambres aux 2ème et 3ème étage.
- Toutes les chambres sont équipées d'une salle de bain avec douche et toilettes.
- 1 très grande salle et 3 autres salles communes avec baby-foot, table de tennis de table, livres.
- Le réfectoire est au 1er étage avec 2 espaces pour manger. Une attention particulière portée aux repas traditionnels et au "fait maison".



LE REFECTOIRE



LES CHAMBRES 4 à 8 personnes



LE VOYAGE



-Compagnie
Transdev Normandie.

-3 cars.

-Distance : 760 km

-Durée : environ 10 h

-Départ 6h30 place
Bouligrin.

-Retour environ
23h30 Rouen.

LES ACCOMPAGNATEURS

- Dominique Granier, Laura Nordet, Julien Lemaire, Maxime Sevestre, Ludovic Vivier (professeurs d'EPS).
- Véronique Martel (Vie scolaire), Fabienne Cottenceau (Directrice des études du collège), Inès Ben Said (Mathématiques), Matthieu Gilbert (Physique-Chimie), Cédric Gosse (Mathématiques), Dominique Koehly (SEGPA), Lothaire Anquetil (Physique-Chimie), Ludovic Jardin (SVT).

LES ACTIVITES

- Ski alpin
- Visite d'une fromagerie et balade au parc aux daims
- Biathlon
- Raquettes à neige
- Visite du musée du ski.
- Réveil musculaire et relaxation
- Les activités de soirée

OBJECTIFS DU SEJOUR

- Découvrir le milieu montagnard et développer la curiosité.
- Renforcer les liens et la cohésion entre élèves.
- Développer l'autonomie.
- Favoriser le mieux vivre ensemble et la vie en collectivité.

LES DOCUMENTS A COMPLETER ET A FOURNIR

- Formulaire Ecole Directe
- Fiche sanitaire
- Copie de la carte d'identité de l'élève ou passeport en cours de validité.
- Copie de l'attestation de l'assurance maladie
- Copie de la carte mutuelle (à partir du 1er janvier 2025)